

vue et facilement accessibles; ce sont des terrains de divertissement qui sont déjà ou seront éventuellement dotés de commodités de camping et de pique-nique. Les parcs les plus importants de chaque province sont décrits ci-dessous.

Terre-Neuve.—Terre-Neuve compte 78.5 milles de parcs provinciaux dont 26 sont utilisés à l'heure actuelle comme lieux de plaisance pour le public; le reste, soit 52.5 milles n'a pas encore été aménagé. Les parcs provinciaux en usage comprennent trois parcs régionaux ayant chacun une superficie moyenne de 8 milles et 18 parcs en bordure de route (moyenne de 100 acres chacun) avec commodités de camping et de pique-nique.

Île-du-Prince-Édouard.—La province a aménagé 18 régions totalisant 250 acres en parcs provinciaux: le parc Strathgartney qui consiste en une bande de terre de 40 acres à Churchill en bordure de la Route transcanadienne entre Charlottetown et Borden est un excellent terrain de pique-nique et de camping qui renferme de jolis bouquets de feuillus, des eaux de source fraîches et une magnifique vue de West River et des environs; le parc Lord Selkirk (30 acres) à Eldon revêt un caractère historique parce qu'il renferme un vieux cimetière français et marque l'endroit où débarqua lord Selkirk; le parc Brudenell River à Roseneath, sur les bords de la Brudenell, compte 80 acres dont une bonne partie est boisée; le parc Jacques-Cartier (13 acres), en voie d'aménagement à Kildare Beach, à quatre milles d'Alberton, revêt aussi un caractère historique puisque c'est à cet endroit de l'Île-du-Prince-Édouard que Jacques Cartier est débarqué pour la première fois; l'aménagement de Green Park (27 acres sur la Trout) n'est pas terminé, mais ce parc pittoresque par ses terrains, ses arbres et son plan d'eau, est l'emplacement d'un chantier de construction navale historique de la province. L'aménagement de plusieurs petits parcs est terminé et celui d'autres se poursuit. Les parcs sont entretenus par le ministère de l'Industrie et des Ressources naturelles et il en coûte \$1 par nuit pour y stationner sa roulotte ou 75c. pour y dresser sa tente.

Nouvelle-Écosse.—Afin de répondre au besoin de points de détente en bordure des routes et de terrains régionaux de pique-nique et de camping, on a établi un plan directeur des endroits de la province susceptibles d'être aménagés en parcs. La situation géographique, la densité démographique, le volume de la circulation routière et les avantages esthétiques entrent en ligne de compte dans le cas de chaque emplacement. Le service de tables à manger en bordure des routes, qui relevait antérieurement du ministère de la Voirie, fera désormais partie du plan provincial et obéira aux normes des parcs provinciaux. Parmi les emplacements actuels, plusieurs seront conservés et améliorés, quelques-uns seront gardés pour quelque temps encore et les endroits impropres seront abandonnés. Ce programme provincial s'étalera sur dix ans.

En 1964, le ministère des Terres et Forêts a administré 9 parcs aménagés pour le camping et les pique-niques, 24 parcs aménagés pour les pique-niques et 32 haltes en bordure de route, dotées de tables.

Nouveau-Brunswick.—Le ministère des Terres et des Mines a charge du réseau de parcs de la province, qui comprend 15 parcs régionaux dont l'étendue varie de 25 à 200 acres, 17 terrains de camping et de pique-nique et 23 terrains de pique-nique en bordure de route. Tous les terrains de pique-nique et de camping sont dotés de tables, d'installations d'aisances rudimentaires et d'eau potable, tandis que les grands parcs sont pourvus de commodités plus complètes. Beaucoup de parcs régionaux s'assortissent de plages ouvertes au public. La plupart des emplacements de parc longent les routes principales ou y sont reliés par de bonnes voies d'accès. L'entrée est gratuite, mais dans 11 des grands parcs on exige un droit de camping variant de 75 cents à \$1.50 par jour.

Le ministère dirige, à Magnetic Hill, près de Moncton, une ferme à gibier où l'on trouve diverses espèces d'animaux sauvages.